

Règlement ministériel du 11 septembre 2024 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR343, le CR326 et le CR327 entre Kleinhoscheid et Dorscheid à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de l'épreuve sportive « Skoda Tour du Luxembourg 2024 », il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR343, le CR326 et le CR327 entre Kleinhoscheid et Dorscheid ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la troisième étape de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels ces voies sont uniquement accessibles par la direction opposée :

- le CR343 en provenance de Liniensteil et en direction de Dorscheid (CR343 PR2,50+485 - CR343 PR8,50+338) ;
- le CR326 en provenance de Drauffelt et en direction de Liniensteil (CR326 : PR4,00+232 - CR326 : PR5,00+133) ;
- le CR327 en provenance de Kleinhoscheid et en direction de Weicherdange (CR327 PR3,00+390 - CR327 PR6,50+367).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,1a.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 20 septembre 2024 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 11 septembre 2024
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes